

Saint Moreil le 10/11/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT MOREIL**

DEPARTEMENT DE LA CREUSE  
ARRONDISSEMENT DE GUERET  
COMMUNE DE SAINT MOREIL

L'an deux mille vingt-deux le sept du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Joseph LEHERICY, Le Maire.

*Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Lionel JONCOUR, Alexandre MAUME, Gérard BROUDIC, Sylvain DESBOUDARD, Fabien FLACON, Stéphanie FAURE-LAGORCE, Madame Ophélie BRACHET.*

*Monsieur Lionel JONCOUR a été élu secrétaire.*

*Date de la convocation : le 2 Novembre*

**Délibération N°0711221 : NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Objet de la délibération : NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Exposé :

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense. Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense. Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.
- Toutes actions et coopération en lien avec la défense, notamment le 14ème régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste

Suite au renouvellement du Conseil municipal en 2020, un nouveau correspondant défense doit être nommé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ;

Décide

- de désigner M. PETETOT correspondant défense

**Délibération N°0711222 : *Eclairage Public suite enfouissement des réseaux avec demande de subvention DETR***

Le Maire explique que la commune a réalisé en 2013 des travaux d'enfouissement des réseaux électricité et téléphonie avec fourniture et pose de candélabres et lanternes dans diverses rues du Bourg de Saint-Moreil avec pour objectif de réduire la consommation d'énergie électrique. Une coupure nocturne de l'éclairage public a également été instaurée.

- Rue Martin Nadaud
- Place de l'Eglise
- Route de la Croix Pierre
- Route de Bujaleuf
- Chemin des Pâquerettes
- Chemin des petits Prés
- Chemin du Rocher
- Route de la Font Rabillou (en partie)

Afin de poursuivre cet objectif le présent projet prévoit la réalisation des mêmes travaux avec la fourniture des mêmes candélabres ainsi que la fourniture de lanternes de type :ECLATEC CLIP 28 TABLED 2K7 ERS 1000 SVQ, 2700°K classe 2 RAL3004, dans d'autres rues du Bourg de Saint-Moreil :

- Route du Puy
- Route de la Font Rabillou (suite)
- Route des Ecoles
- Rue Martin Nadaud (en partie)

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 57 250€HT.

Une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux- Eclairage Public, fourniture pose d'appareils est demandée au taux de 35%.

Les travaux pourraient être réalisés dans le deuxième semestre 2023.

La durée des travaux prévue est de 4 mois.

Le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier :

- d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ⇒ approuve le projet
- ⇒ arrête les modalités de financement, à savoir : subvention + autofinancement
- ⇒ sollicite une subvention au titre de la DETR 2023
- ⇒ fixe le plan de financement prévisionnel :

### **Délibération N°0711223 : Amendes de polices**

#### Délibération sollicitant le produit des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité des voiries communales : Signalisation stop, cédez le passage et indications des villages.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal. La répartition du produit des amendes de police du canton de Bourganeuf pour Saint Moreil pour l'année 2023 s'élève à 1267€

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

### **Délibération N°0711224 : Logements communaux**

Le maire rappelle que les logements communaux sis 4 route de la Croix Pierre et 5 place de l'Eglise sont libres de tout occupant.

La Mairie a mandaté l'entreprise Activ'Exprtise Limoges afin que ce spécialiste des diagnostics immobiliers vienne expertiser les deux logements.

Les diagnostics suivants ont été réalisés le 15 septembre :

Constat de risque d'exposition au plomb

État mentionnant la présence ou l'absence d'amiante

État de l'installation intérieure de l'électricité

État de l'installation intérieure du gaz

État relatif à la présence de termites

État des risques et pollutions (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon...)

Diagnostic Bruit

Les compte-rendus du Diagnostiqueur positionnent les deux logements en G au niveau de leurs dépenses énergétiques, ce qui pose un souci pour le renouvellement des contrats de location de ces logements, du fait des nouvelles règles énergétiques à respecter. Les logements en question sont équipés d'anciennes chaudières au fioul et au gaz qu'il faudra prévoir de remplacer en 2023.

Par ailleurs, des travaux importants en termes d'isolation et d'investissement (Pompes à chaleurs, chaudière à bois) seraient à prévoir.

Le Maire et le premier adjoint propose de mettre à la vente ces deux habitations.

Un conseiller propose de s'en occuper, en contactant des agences immobilières du secteur afin d'obtenir des estimations financières pour ces deux habitations.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide à la majorité des votants de mandater deux agences immobilières du secteur, afin d'obtenir des propositions financières pour ces deux logements.

### **Questions et propositions diverses**

#### ***Colis des aînés***

Gérard BROUDIC et Sandrine DURBIN s'occupent de gérer la liste des aînés qui recevront les colis de fin d'année.

La limite inférieurs d'age se situe à 70 ans minimum.

Le nombre de colis alimentaires est de 38.

30 personnes seules.

8 couples.

Le nombre de colis autres que alimentaires est de 4.

4 personnes à l' EPAD de BOURGANEUF.

Madame DURBIN pose la question du choix des colis, il y a 2 choix,

Coffret N°2 : 20€ pour une personne seules et 33€ pour un couple.

Coffret N° 3 : 25€ pour une personne seule et 40€ pour un couple.

C'est le coffret N°3 qui est choisi par le conseil municipal.

Il y a 2 personnes non présentes à SAINT MOREIL en fin d'année à qui il faudra envoyer le colis, donc ce ne sera pas un colis alimentaire mais suivant les possibilités, des colis de toilette.

Stéphanie FAUR LAGORCE s'occupe de trouver un fournisseur qui acceptera l'ouverture d'un compte afin que la mairie puisse régler la facture, ex ; SPAR, office du tourisme de Bourganeuf, pharmacie Bakari a Saint LEONARD DE NOBLAT. et s'occupera de l'expédition.

Il sera nécessaire de déduire le coût de l'expédition de la valeur du colis

Les colis seront distribués fin décembre par les membres du conseil municipal.

#### ***Prochain bulletin municipal et commissions***

Sandrine DURBIN voudrait savoir comment éditer le bulletin tous les 4 mois et souligne la difficulté de réunir les commissions pour achalander le bulletin avant sa parution.

Les difficultés sont apparues suite à la démission de Virginie BONNEFOND et il faut se réorganiser pour tout remettre en place.

Sylvain DEBOUDARD doit initier une réunion de la commission communication prochainement.

## **Conseil d'école de SAINT JUNIEN LA BREGERE**

Sadrine DURBIN présente le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 18 octobre 2022.

- 38 élèves inscrits dont 22 issus de Saint-Moreil.  
Les 38 élèves sont répartis de la manière suivante:

9 en maternelle

11 en CP-CE1

18 en CE2-CM1-CM2

- 8 adultes encadrent les enfants: 3 enseignants, 1 ESH, 1 ATSEM, 3 personnes pour la cantine et la garderie.

Lors de ce Conseil d'école, ont été abordés:

le règlement intérieur voté à l'unanimité

la sécurité avec la présentation des 2 PPMS (Plans Particuliers de Mise en sécurité)

les projets et sorties:

-> Les 3 classes iront assister à un spectacle au Théâtre d'Aubusson, à 2 spectacles proposés par les Jeunesses Musicales de France (JMF). Dans le cadre du dispositif Ecole et Cinéma, elles verront 3 films au cinéma de Bourgneuf.

-> A partir du 28 mars 2023, tous les élèves auront 10 séances de natation à la piscine de Saint-Léonard.

-> Partenariat avec 2 associations ("Des enfants et des arbres " et "Les Tisserands" de Saint-Moreil) pour planter des arbres à Saint-Moreil.

1 journée sera consacrée à la plantation et une autre à l'observation des arbres plantés + réalisation d'ateliers artistiques.

1 convention a été signée entre les 2 associations et l'école.

L'école fera son marché de Noël et un spectacle le 13 décembre.

Elle envisage un autre spectacle en mai/juin et un voyage scolaire de 5 jours et 4 nuits au bord de la mer.

M. Calomine, maire de Saint-Junien la Bregère a aussi présenté les travaux effectués et envisagés

### ***Livret d'accueil***

Gerard BROUDIC prends la parole et propose d'imprimer, d'agrafer les feuilles entre elles et de mettre à jour nous même plutôt que de dépenser de l'argent pour faire imprimer et relier le livret d'accueil par un imprimeur.

Le livret d'accueil sera mis à jour et éditer par la commission de communication lors de la prochaine réunion.

### ***Parcours VTT, coin jeune***

### ***Parcours VTT***

Suite à une réunion où Sandrine DURBIN, Lionel JONCOUR, Joseph LEHERICY étaient présents, une personne de « MONTS ET BARRAGES » a présenté 2 parcours VTT passant par SAINT MOREIL  
1 parcours d'une distance de 43 kms  
1 parcours d'une distance de 25 kms.

Lors du conseil municipal, la carte représentant les parcours, le long en trait plein et le court en pointillés nous est présentée pour illustrer le trajet des parcours.

Le maire de CHAMPNETRY est porteur du projet et la Mairie de SAINT MOREIL doit supporter le coût du fléchage et repérage pour la partie interne à la commune. Pour cela la mairie engage un budget de 500€.

La randonnée doit être intégrée sur l'application « RANDONNEE MILLEVACHE » et pour cela notre travail est de relever des centres d'intérêts et d'envoyer à « monts et barrages » des photos et des commentaires descriptifs.

Joseph dit qu'il y a de belles photos à faire piste de LIVERTOU

A cet effet Lionel JONCOUR ainsi que des volontaires potentiels vont effectuer le parcours soit en VTT soit en 4X4 soit en QUAD pour documenter le parcours interne à SAINT MOREIL et un point d'avancement sera fait lors de la prochaine réunion de la commission de communication.

### ***Coin jeune***

Les jeux à ressort ont été réceptionnés, il faut maintenant les installer, Mr PETETO demande aux membres du conseil municipal l'endroit où il faut les implanter et quelles mesures adopter afin d'assurer la sécurité de l'utilisation par les enfants. Mr LEHERICY stipule qu'il faut implanter avec précaution pour ne pas entraver l'intervention des secours. Suite à l'intervention de Stéphanie FAURE LAGORCE sur l'amortissement nécessaire du sol en cas de chute, une réflexion est engagée pour trouver le meilleur endroit ainsi que les méthodes de mise en place, un point sera fait lors de la prochaine réunion de la commission jeunesse.

Suite à l'accord de Mr Le MAIRE, Sandrine DURBIN envoie le devis de l'achat de la table de ping pong en ciment d'un montant de 1501,83€ HT à la secrétaire de Mairie pour passage de la commande.

Le conseil municipal insiste sur le fait qu'il faut assurer une entière sécurité pour tous les matériels commandés.

### ***Sapins de Noël***

Sylvain DEBOUDARD propose un après-midi de Noël avec les enfants s'il fait beau en extérieur et s'il fait mauvais dans la salle des fêtes autour d'un sapin de Noël avec distribution de livres et de gâteaux, il demande donc à Mr LE MAIRE un budget participatif de la mairie et un accord pour l'organisation de cette manifestation.

Le comité des fêtes invitera les diverses commissions à participer à l'organisation.

Pas de réponse dans ce compte rendu avoir suivi par le comité des fêtes.

Au niveau des décorations de Noël de la commune et en fonction de la sobriété énergétique imposée par le gouvernement, il faudra optimiser le fonctionnement de ces décorations lumineuses.

### ***Commémorations du 11 Novembre.***

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 10H00 sur la place de l'église devant le monument aux morts.

Suivant volontariat Gerard BROUDIC lira le discours, Fabien FLACON énumérera le nom des victimes des guerres.

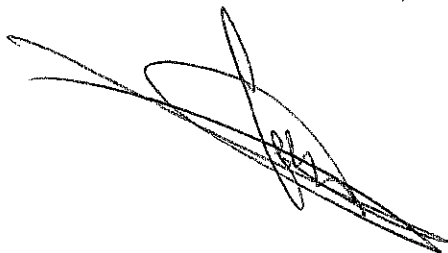
Après cette commémoration, Mr LE MAIRE conviera les participants à la salle des fêtes pour un moment convivial.

### ***Courrier TAMARA***

Ce chapitre est traité en dernier car Madame NICOLAS étant présente et devant exercer son droit de réponse, il faut que le conseil municipal soit clos pour qu'elle puisse parler.

Ce chapitre n'est donc pas relaté dans ce compte rendu car la discussion a eu lieu une fois le conseil municipal terminé.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

